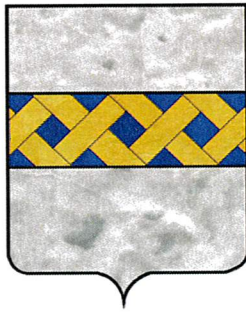


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

- 42 -

Arrondissement de MONTBRISON



**MAIRIE
DE
CHAZELLES-SUR-LAVIEU
42560**

✉ 2 Place de la Mairie

☎ 04.77.76.78.33

@ chazelles-sur-lavieu.cne@orange.fr

Procès-Verbal du 13 février 2024

Convocation du : 10/02/2024

Présents (dans l'ordre du tableau) :

Mme Christiane BRUN-JARRY,
M. Bruno LOUBATIERE,
M. Bruno CHANAL,
M. Jean-Claude GENE BRIER,
M. Fabrice TRABET,
M. Thierry PERRET,
M. Rémi VEGARA

Pouvoir : Mme Emilie AFFASSI donne pouvoir à Mme Christiane BRUN-JARRY

Absents : M. Mehdi ZOUAOUI, Mme Sylvie SIEWERSKI

Secrétaire de séance : M. Bruno CHANAL

Ordre du jour :

- Approbation du dernier Conseil Municipal
- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels
- Convention d'adhésion au Pôle Santé au travail
- Adhésion à l'association des communes forestières de la Loire
- Infos et questions diverse

I. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

II. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels

C'est une délibération autorisant le recrutement d'agents lors d'absence de personnel. Cette délibération évite de devoir convoquer un conseil municipal pour des remplacements de courtes durées.

Vote : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DE_001_2024

III. Convention d'adhésion au Pôle Santé au travail

Les conditions financières ont été actualisées par le Conseil d'Administration et il convient de soumettre le projet de convention joint au vote.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adhérer aux prestations du Pôle Prévention et Santé au travail du CDG42 pour une période de trois années renouvelables
- De choisir les missions de médecine et prévention, moyennant une cotisation de 0.50% de la masse salariale,
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

DE_002_2024

Vote : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

IV. Adhésion à l'association des communes forestières de la Loire

Mme le Maire propose d'adhérer à cette association dont le rôle tant au niveau départemental que national est la défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Coût de l'adhésion annuel environs 200€ + 0€25 l'hectare boisé sur la commune.

DE_003_2024

Vote : 6 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

V. Infos et questions diverses

- Des travaux de curage des fossés sont prévus par Loire Forez à Vioville et Le Poyet.
- Les travaux de peinture dans l'appartement T5 sont terminés, il faut vérifier le taux de TVA éligible.
- La gendarmerie a présenté son bilan de l'année 2023 et l'arrivée d'une brigade volante à St Bonnet le Château.
- Le service rivière de LFA lance une étude sur la qualité de l'eau du bassin versant Mare Bonson.
- L'ATLAS de la biodiversité de la commune est disponible en mairie.
- Des attaques de brebis par des chiens errants ont eu lieu sur la commune.
- La subvention de la Région pour la rénovation de l'ancienne école doit être prochainement versée. Il est demandé d'installer une plaque signalétique sur le bâtiment.
- Le tarif du granulé acheté par le groupement de commande est en baisse à 373€ la tonne.
- Le catalogue des formations AMF42 est disponible.
- La marche de CREATION a lieu le 21/04.

➤ Le Prochain conseil municipal aura lieu le 05 Avril 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Christiane BRUN-JARRY



Le Secrétaire de Séance

Bruno CHANAL